



Temps de pause au travail

Par blondeau nathalie

bonjour
mes horaires sont les suivants 9h30 midi et 14h /18h30 quel est le temps légal de pause pour 35 h par semaine?
Merci
CG du forum marques de politesse

Par dokonate95

bonjour
Si ces dernières apparaissent sur le bulletin de salaire. Auquel cas elles vous sont rémunérés.
CG du forum marques de politesse

[url=https://www.financites.fr/]Financites[/url]

Par kang74

Bonjour

Vous avez le droit à 20 minutes de pause pour 6heures de travail.
Il n'y a pas de pause par semaine ...
Le code du travail ne prévoit pas à ce qu'elles soient rémunérées .

Vu que vous avez une coupure de vos horaires, l'employeur est dans les clous niveau code du travail .
Par contre quelle est votre convention collective ?
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18205]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18205[/url]

Par janus2

mes horaires sont les suivants 9h30 midi et 14h /18h30 quel est le temps légal de pause pour 35 h par semaine?

Bonjour,
De quelle pause parlez-vous exactement ? Le fait que vous précisiez "pour 35 h par semaine" pause interrogation...